



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 13 juin 2016 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **SAINT LAURENT DU VAR** (06) à :

Islam BATNINI
Séverine DENANS
Aude DUMOULIN
Anisa KARMOUS
Océane ROIG
Manon RUFFIN

Fait à Paris, le 13 juin 2016,
le président de jury,

Jean-Marie FONTENEAU